

# École nationale de police du Québec

---

## **Guide d'accueil de l'aspirant policier (2007-2008)**

---

Important : Vous devez avoir en votre possession ce document au début de votre formation.

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T IX4  
819 293-8631

**COORDINATION :**                    **REGISTRARIAT**

© École nationale de police du Québec, 2007.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Un aspirant policier est un « étudiant » au sens du *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec* ((2002) 134 G.O.II, p. 4871 (et amendements)).

Révisé le : 2007-05-01

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INFORMATIONS GÉNÉRALES .....</b>	<b>4</b>
Langue d'enseignement .....	4
Effets personnels .....	4
Assurance.....	4
Visiteurs .....	4
Aide financière.....	4
<b>2. PRÉPARATION SPÉCIFIQUE .....</b>	<b>4</b>
a) Condition physique .....	4
b) Tir défensif .....	4
c) Conduite préventive d'un véhicule en situation d'urgence policière.....	5
d) Guide de l'aspirant policier.....	5
i) Vie de groupe .....	5
ii) Responsabilités à l'intérieur d'un groupe.....	6
iii) Apparence.....	6
<b>3. FRAIS.....</b>	<b>7</b>
a) Frais de scolarité .....	7
b) Autres frais.....	7
c) Modalités de paiement .....	8
d) Modalités de remboursement.....	8
<b>4. ARTICLES NÉCESSAIRES.....</b>	<b>8</b>
<b>5. SERVICES.....</b>	<b>9</b>
a) Stationnement .....	9
b) Réception de messages téléphoniques .....	9
c) Équipements sportifs.....	10
d) Club social ENPQ.....	10
i) Boutique Le Patrouilleur .....	10
ii) Buanderie.....	10
iii) Nettoyage de vêtements.....	10
iv) Salon Pierre-Caron .....	10
v) Location de l'aréna de Nicolet.....	10
e) Service de santé.....	10
<b>ANNEXE I Premières activités .....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE II Localisation de l'École nationale de police du Québec .....</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXE III Calendrier scolaire.....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE IV Bordereau de paiement.....</b>	<b>14</b>

## 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Vous devez vous présenter à l'École nationale de police du Québec (ci-après appelée l'« École ») entre 18 h et 19 h la veille du début de votre formation. Votre repas du soir doit être pris avant votre arrivée à l'École. Veuillez prendre connaissance de l'horaire des activités des deux premières journées (annexe I) et de l'itinéraire pour se rendre à l'École (annexe II). À votre arrivée, vous devez présenter votre permis de conduire (classe 4A).

### Langue d'enseignement

L'ensemble des activités qui composent le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (ci-après appelé le « programme ») se déroule en français.

### Effets personnels

Vous pouvez apporter avec vous des effets personnels (réveille-matin, fer à repasser, etc.). Cependant, l'École n'est pas responsable du bris ou de la perte de vos effets personnels.

### Assurance

L'École n'est pas responsable des blessures qu'un aspirant policier peut subir lors de sa formation. Considérant que certaines activités contenues dans le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie peuvent engendrer des risques de blessures, l'École vous suggère de prendre une assurance accident.

### Visiteurs

Aucun visiteur d'un aspirant policier n'est accepté à l'École sans l'autorisation expresse du responsable des activités périscolaires ou du responsable du programme.

### Aide financière

Vous pouvez être admissible au programme des prêts et bourses du ministère de l'Éducation. Sur le formulaire de demande de prêts et bourses, vous devez indiquer le code d'établissement « 770000 », le code d'activité « 01 » et le code de programme « PJ1X3 ».

## 2. PRÉPARATION SPÉCIFIQUE

### a) Condition physique

Vous avez réussi le test d'aptitude physique (TAP-ENPQ) confirmant votre admissibilité à l'École. Toutefois, vous devez être conscient que ce test constitue une norme minimale sur le plan de la condition physique. Le programme que vous êtes sur le point d'entreprendre est très exigeant. Une bonne préparation physique vous permettra de maximiser vos chances de succès. L'entraînement avant et tout au long du programme est indispensable.

### b) Tir défensif

Au cours du programme, vous aurez à maîtriser les techniques de tir enseignées par l'École. Tout le matériel et l'équipement nécessaires à cet apprentissage vous seront fournis sur place.

Les techniques enseignées à l'École sont très spécifiques à la fonction policière. L'École vous déconseille de suivre des cours de tir avant le début de votre formation étant donné que ceux-ci pourraient ne pas correspondre aux critères de l'École. Vous pourriez alors prendre des habitudes qui seront par la suite difficiles à corriger. Si vous êtes désireux de vous préparer adéquatement à votre formation, vous devriez plutôt vous assurer de disposer de la force de préhension manuelle nécessaire aux exercices de tir.

Les pistolets utilisés à l'École nécessitent une pression d'environ 3,7 kg (8 livres) sur la détente pour faire feu, et certaines séances exigent jusqu'à 250 répétitions du geste. Il est donc évident que le tonus musculaire des membres supérieurs, plus particulièrement celui des avant-bras et de l'index, doit être suffisamment élevé afin de réduire les risques d'erreurs et de contre-performances liés à la fatigue.

Pendant, certains exercices simples peuvent vous aider. Ainsi, il vous suffit de prendre une balle de caoutchouc dans la paume de votre main puis de la comprimer progressivement avec l'index à plusieurs reprises. Ensuite, vous l'écrasez avec l'auriculaire, l'annulaire et le majeur, et vous maintenez la pression le plus longtemps possible. Ces exercices spécifiques jumelés à un bon programme de musculation vous permettront un apprentissage aisé et agréable ainsi qu'une meilleure performance.

### **c) Conduite préventive d'un véhicule en situation d'urgence policière**

L'École a élaboré un nouveau cours de conduite (niveau II), axé tout spécialement sur la conduite en déplacement d'urgence. Il devient alors essentiel que vous soyez habile à mettre en pratique les différentes notions et techniques déjà acquises durant le cours de conduite préventive au collège.

Considérant que l'utilisation d'un circuit routier devient un contexte de réalisation important, il est donc nécessaire de s'assurer, par mesure de sécurité, que les éléments du cours de conduite préventive prescrits dans le programme des collèges soient acquis et maintenus.

Vous pourriez ainsi vous voir refuser l'accès au circuit routier s'il était démontré que vous ne possédez pas les habiletés de base suffisantes à assurer votre propre sécurité et celle des autres.

### **d) Guide de l'aspirant policier**

Le *Guide de l'aspirant policier* traite des règles liées à l'organisation des services éducatifs et des services personnels. On y retrouve des précisions sur l'horaire, l'utilisation des équipements, les activités des cohortes, le soutien à la réussite, les modalités d'évaluation, le code de discipline et le code de déontologie, ainsi que d'autres politiques et directives en vigueur à l'École. Ce guide vous sera remis à votre arrivée à l'École.

#### **i) Vie de groupe**

L'École favorise et met en place des structures qui vous permettent de contribuer à créer et à maintenir la qualité de vie de votre groupe. Nous favorisons un fonctionnement de groupe autonome dans le respect des valeurs, des règles et des pratiques propres à l'École. À cet effet, certains aspirants policiers sont élus au début du programme comme responsable de

groupe. Chacune des responsabilités est importante et essentielle pour favoriser le bon fonctionnement et l'esprit d'équipe du groupe.

Les responsabilités sont assumées sur une base volontaire et peuvent comprendre les éléments suivants :

- ⇒ **identifier** les attentes et les besoins du groupe;
- ⇒ **être en relation** constante avec les personnes désignées par le directeur de la formation;
- ⇒ **assister** les aspirants policiers en difficulté;
- ⇒ **suggérer** des activités au service de la communauté;
- ⇒ **assurer** le bon fonctionnement des activités au Poste de police Nicolet-ENPQ.

## ii) Responsabilités à l'intérieur d'un groupe

Le **président de cohorte** effectue la liaison entre la cohorte et la direction ou son représentant. Il rapporte au responsable des activités périscolaires, ou à son représentant, toute demande ou toute plainte des aspirants policiers de la cohorte. Il entretient des relations suivies avec les présidents de groupe afin d'être sensibilisé aux besoins et aux attentes des groupes. Il est en contact constant avec le responsable des activités périscolaires.

Le **président de groupe** assure la liaison entre son groupe, le responsable des activités périscolaires et le personnel de la formation. Il rencontre son groupe et rapporte toute demande ou plainte qu'il exprime. Il accomplit toutes les autres tâches à la demande du responsable des activités périscolaires. À titre d'exemple, il assure le suivi de la vie de groupe, il suggère des activités, il assiste les aspirants policiers en difficulté et il travaille conjointement avec le sergent et le caporal.

Le **sergent de groupe**, sous l'autorité du responsable des activités périscolaires, voit au bon fonctionnement du Service de garde selon un horaire de rotation de 24 heures. Il est responsable des aspects disciplinaires du groupe et s'assure que ses horaires de garde sont acheminés au responsable des activités périscolaires sept jours ouvrables avant le jour de garde prévu. Lors des rassemblements, il remplit la feuille de présence de son groupe et en fait rapport au sergent de garde en fonction ce jour-là. Il est également responsable des classeurs au Poste de police Nicolet-ENPQ.

Le **caporal de groupe**, sous l'autorité du responsable des activités périscolaires, seconde le sergent dans ses fonctions. Durant les journées de garde du groupe, il voit à la levée et à la descente des drapeaux. Il est responsable de la propreté des locaux du Poste de police Nicolet-ENPQ.

Il existe des guides concernant les principales tâches reliées à chacun des postes et le fonctionnement des différents comités. Pour les consulter, vous devez vous adresser au responsable des activités périscolaires.

## iii) Tenue vestimentaire et apparence

Dès votre arrivée à l'École, vous devez être en tenue de ville et ne pas porter d'espadrilles. Vous devez prévoir suffisamment de chemises, de pantalons et de sous-vêtements pour toute

la semaine. L'École vous recommande de porter des souliers confortables afin de participer au cours de manœuvres policières qui a lieu dès la première semaine.

### Consignes générales

Vous porterez l'uniforme de l'École dès la deuxième semaine du programme. Vous êtes responsable des vêtements faisant partie de l'uniforme et devrez les rembourser si vous les perdez ou les endommagez. L'uniforme doit être conforme aux règles en vigueur à l'École. Les cheveux ne doivent pas être d'une couleur excentrique. Le perçage corporel n'est pas toléré. Les tatouages devront être recouverts en tout temps par des vêtements.

### Homme

Vous devez porter un pantalon, une chemise, une cravate et un veston. Vos cheveux sont amincis aux tempes et à la nuque. Lorsque le képi est porté, les cheveux ne doivent pas faire d'ourlet. Les favoris sont coupés court, se terminent par une ligne horizontale et ne dépassent pas le bas du trou de l'oreille. La barbe est rasée de près. La moustache est propre et ne dépasse ni la commissure des lèvres sur les côtés ni la lèvre supérieure.

### Femme

Vous devez être vêtue d'une robe, d'une jupe ou d'un pantalon avec une blouse ou un chandail, le tout agencé d'un veston. Les cheveux longs sont attachés de façon qu'ils ne dépassent pas la base du col. Lorsque le képi est porté, les cheveux remontés ne doivent pas excéder le képi. Les accessoires servant à retenir les cheveux remontés doivent être de forme et de couleur discrètes. L'apparence générale est sobre et discrète.

## 3. FRAIS

### a) Frais de scolarité

En vertu du *Règlement sur les frais de scolarité*, les frais de scolarité exigibles d'un aspirant policier admis au programme sont de 3 232 \$.

Toutefois, les frais de scolarité exigibles d'un aspirant policier qui n'est pas résident au Québec selon l'article 1 du *Règlement sur la définition de résident du Québec*, approuvé par le décret n° 910-98 du 8 juillet 1998, sont de 14 769 \$.

### b) Autres frais

En vertu de la *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1), l'École peut exiger de sa clientèle d'autres frais. Les frais suivants sont actuellement exigibles :

Frais d'inscription et de matériel pédagogique :	690 \$
Frais d'hébergement :	2 240 \$
<b>Total :</b>	<b>2 930 \$</b>

### c) Modalités de paiement

Les frais de scolarité au montant de **3 232 \$** et les autres frais susmentionnés au montant de **2 930 \$** sont payables par chèque ou mandat-poste une semaine avant le début de votre formation. Le chèque doit être postdaté à la date de votre première journée de formation.

Vous pouvez acquitter les frais en un seul versement de **6 162 \$** ou en deux versements :

- Le premier versement est de **5 042 \$** (postdaté à la date de votre première journée de formation);
- Le deuxième versement est de **1 120 \$** (postdaté 30 jours après la date inscrite sur votre premier versement).

Le ou les chèques ainsi que le ou les mandats-poste doivent être faits à l'ordre de l'*École nationale de police du Québec* et **être accompagnés du bordereau de paiement joint au présent guide (voir annexe IV)**.

### d) Modalités de remboursement

Si, entre le premier et le vingtième jour inclusivement de votre formation, vous abandonnez, interrompez ou si encore vous êtes suspendu ou expulsé du programme, l'École vous remboursera un montant équivalent aux deux tiers du montant payé pour les frais de scolarité, de même que pour les frais d'inscription et de matériel pédagogique. Aucun remboursement ne sera accordé si vous abandonnez, interrompez ou si encore vous êtes suspendu ou expulsé du programme après le vingtième jour.

L'École vous remboursera un montant équivalent aux journées d'hébergement payées et non utilisées si vous abandonnez, interrompez ou si encore vous êtes suspendu ou expulsé du programme.

## 4. ARTICLES NÉCESSAIRES

Voici la liste des articles nécessaires dès la semaine d'accueil<sup>1</sup> :

- a) un nécessaire de toilette (serviettes, débarbouillettes, savon, rasoir, dentifrice, brosse à dents, etc.);
- b) des sandales de plage (obligatoires pour la douche);
- c) un maillot de bain, un casque de bain, un jeans, un chandail en coton ouaté à manches longues, des souliers et une serviette de plage;<sup>2 3</sup>
- d) un pantalon Louis Garneau, deux shorts Louis Garneau<sup>4</sup>, un minimum de trois t-shirts identifiés à votre nom, une épingle à cravate identifiée à l'École et une casquette requise pour les séances de tir (ci-après appelés les « vêtements obligatoires »)<sup>5</sup> (213 \$)<sup>6</sup>;

<sup>1</sup> Les articles e, f, j, k, l, m, n, o, p, q, u, v, w et x peuvent être achetés à la boutique Le Patrouilleur de l'École aux prix indiqués (excluant les taxes). Veuillez prendre note que les prix des articles vendus peuvent être modifiés en tout temps.

<sup>2</sup> Veuillez prendre note que ces vêtements seront utilisés dans le bassin d'entraînement et pourraient être endommagés par le chlore. **L'École se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne le bris de ces vêtements et articles.**

<sup>3</sup> Le casque de bain, le chandail en coton ouaté à manches longues et la serviette de plage peuvent être achetés à la boutique Le Patrouilleur de l'École.



- e) une coquille de protection pour les hommes, un protège-bassin (protecteur pelvien) pour les femmes (11,95 \$) ainsi qu'un protège-dents (4,89 \$);
- f) une tuque et des gants (pour la course extérieure selon la saison);
- g) des cintres de forme et de couleur identiques (17);
- h) une paire d'espadrilles de course;
- i) des bas blancs (quatre paires);
- j) un sac à glace ou à eau chaude (7,50 \$);
- k) des t-shirts blancs sans motif à col rond pour porter sous la chemise selon vos besoins (6,25 \$);
- l) un *Code de la sécurité routière* (75,99 \$) [à jour];
- m) un *Code criminel* (92,95 \$) [à jour];
- n) un *Code de procédure pénale* (19,95 \$) [à jour];
- o) un cadenas à combinaison (6,95 \$);
- p) une valve antiretour pour RCR (6,50 \$);
- q) divers articles scolaires : reliures à trois anneaux, règle, crayons, etc.;
- r) votre permis de conduire autorisant la conduite d'un véhicule d'urgence;
- s) la carte d'assurance-maladie;
- t) un nécessaire de nettoyage (chiffons, produits nettoyants);
- u) le *Guide de présentation des rapports et des formulaires* (3<sup>e</sup> édition) (35,70 \$). S'il ne vous a pas été remis lors de vos études collégiales, vous devrez vous le procurer;
- v) un calepin de notes (5,00 \$);
- w) un porte-document pour les activités policières (42,95 \$);
- x) bonnet de protection en nylon pour le casque anti-émeute (11,95 \$).

## 5. SERVICES

### a) Stationnement

L'École vous offre un espace de stationnement gratuit à son campus de Nicolet.

### b) Réception de messages téléphoniques

Il est possible pour une personne de l'extérieur de vous joindre par le biais de la réception de l'École au numéro de téléphone suivant : (819) 293-8631. Vos messages sont déposés dans votre casier situé dans le Bloc « E » près du Poste de police Nicolet-ENPQ (face à la salle des instructeurs). En cas d'urgence, le message vous sera transmis immédiatement.

### c) Équipements sportifs

L'École met à votre disposition des équipements sportifs. Les locaux et les équipements sont disponibles en dehors des périodes de cours et doivent être utilisés selon les directives du

---

<sup>4</sup> Le veston assorti est également disponible mais demeure facultatif. Le coût actuel du veston facultatif est de 90 \$. Si vous désirez vous le procurer dans le cadre de votre formation à l'École, vous bénéficierez d'un crédit équivalent à 20 %.

<sup>5</sup> Vous devez acheter les vêtements obligatoires à la boutique Le Patrouilleur de l'École.

<sup>6</sup> En acquittant les frais de 213 \$ pour les vêtements obligatoires, vous devenez automatiquement membre du Club social ENPQ, et ce, pour toute la durée de votre formation.

responsable des activités périscolaires. Les équipements légers, tels que raquettes de badminton, volants et autres équipements de même nature ne sont pas fournis.

#### **d) Club social ENPQ**

Le Club social ENPQ est un organisme sans but lucratif. Il a pour objectifs principaux de favoriser la vie de groupe et de fournir à ses membres certains services à des prix avantageux.

Le Club social ENPQ offre les services suivants :

##### **i) Boutique Le Patrouilleur**

La boutique Le Patrouilleur vend des fournitures scolaires, vêtements et souvenirs de promotion et offre un service de prêt de vidéocassettes et de DVD.

##### **ii) Buanderie**

Des laveuses et sécheuses sont disponibles aux endroits suivants : **P2-04, B3-12, B4-06, G4-31**. Ce service est à vos frais.

##### **iii) Nettoyage de vêtements**

Un service de nettoyage de vêtements est offert par le Club social ENPQ à la boutique Le Patrouilleur aux heures d'ouverture de la boutique. Les vêtements sont rapportés les lundis, mercredis et vendredis au même endroit et aux mêmes heures. Ce service est à vos frais. Veuillez prendre note que le pantalon de l'uniforme requiert le nettoyage à sec.

##### **iv) Salon Pierre-Caron**

Cet endroit est un lieu privilégié de rencontres pour tous les membres du Club social ENPQ. On y sert des rafraîchissements et des goûters légers, tout en offrant la possibilité d'y regarder des émissions télévisées. Les heures d'ouverture pour les aspirants policiers sont de 18 h à 22 h 20, du lundi au jeudi, et de 19 h 30 à 22 h 20, le dimanche. Vous pouvez également y avoir accès durant les heures d'ouverture des pauses et dîners.

##### **v) Location de l'aréna de Nicolet**

Si vous désirez jouer au hockey, le Club social ENPQ loue tous les lundis soirs l'aréna de Nicolet de 20 h 30 à 22 h. L'aréna est situé au 316, rue Frère-Dominique. Ce service est à vos frais.

#### **e) Service de santé**

Un service de santé, dont le fonctionnement est expliqué à votre arrivée, est disponible à l'École. Une infirmière est présente à l'École pendant la semaine et il est possible de consulter un médecin les lundis, mercredis et vendredis, en matinée.

## ANNEXE I

### PREMIÈRES ACTIVITÉS

#### JOUR D'ARRIVÉE

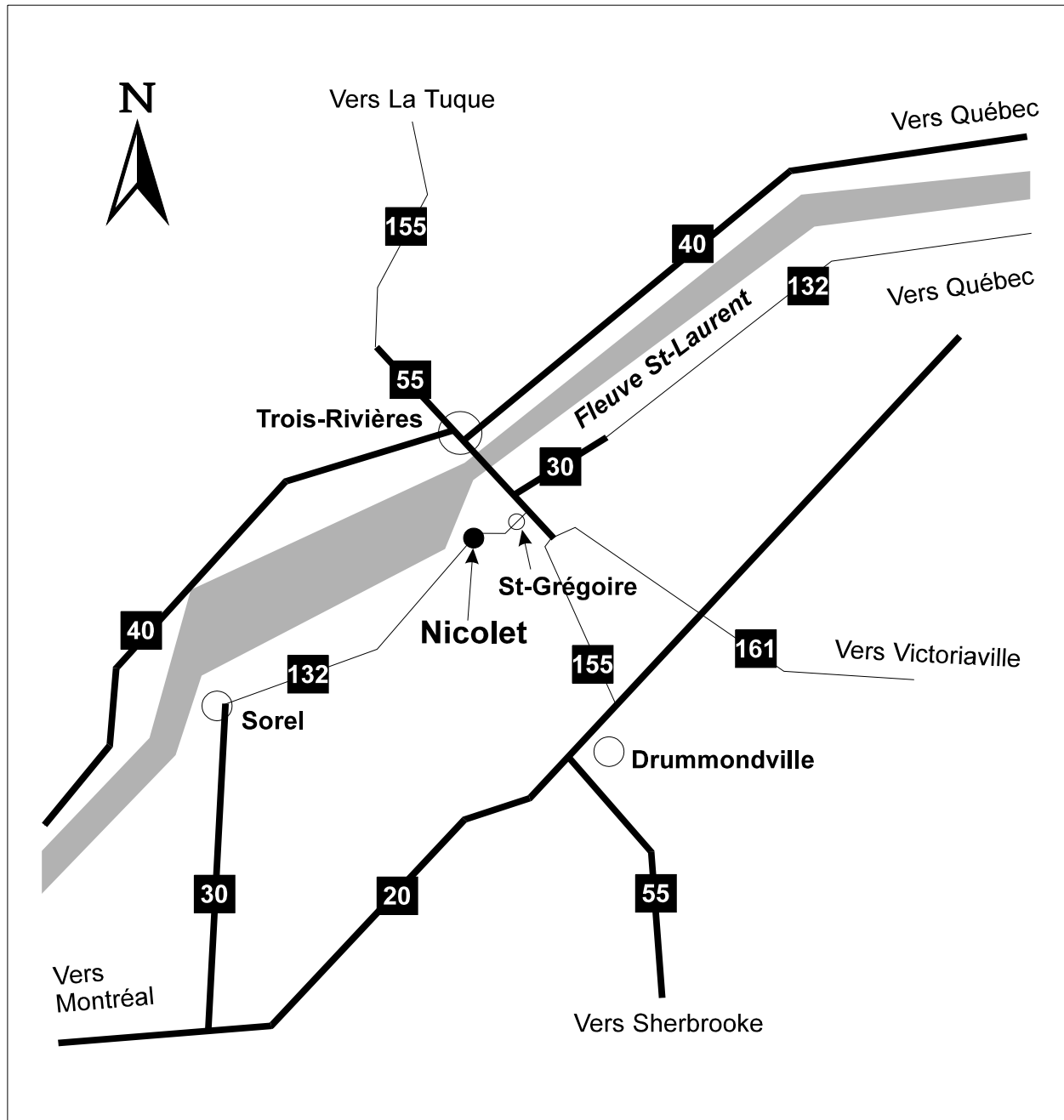
HEURE	ACTIVITÉ
18 h à 19 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrivée, accueil et enregistrement.</li> <li>• Conduite par petits groupes aux chambres.</li> <li>• Rangement des effets personnels et préparation du lit.</li> </ul>
19 h à 20 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rassemblement au gymnase.</li> <li>• Formation des groupes.</li> <li>• Information de base sur les commandements utilisés lors d'un rassemblement.</li> <li>• Présentation du Responsable des activités périscolaires et transmission d'informations générales.</li> </ul>
20 h 15 à 21 h 30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour à la chambre.</li> <li>• Période réservée à la toilette personnelle.</li> </ul>
21 h 30 à 22 h 30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Derniers préparatifs avant le coucher.</li> <li>• Silence complet.</li> </ul>
23 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Couvre-feu et extinction des lumières.</li> </ul>

#### PREMIÈRE JOURNÉE DU PROGRAMME

HEURE	ACTIVITÉ
6 h à 7 h 45	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lever.</li> <li>• Toilette personnelle.</li> <li>• Rangement de la chambre et du lit.</li> <li>• Repassage des vêtements de la journée.</li> <li>• Nettoyage des chaussures.</li> <li>• Déjeuner.</li> </ul>
7 h 45 à 8 h 45	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rassemblement dans le gymnase.</li> <li>• Formation des groupes (tel qu'il a été enseigné la veille).</li> <li>• Accueil par les membres de la direction de l'École.</li> </ul>
9 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Début des cours.</li> </ul>
En soirée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séance de photo.</li> </ul>

## ANNEXE II

### LOCALISATION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

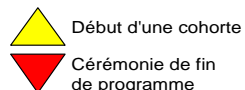


### ANNEXE III

## CALENDRIER SCOLAIRE 2007-2008




**Calendrier scolaire 2007-2008**  
Formation initiale en patrouille-gendarmerie



août-2007							sept-2007							oct-2007							nov-2007							
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	
			01	02	03	04							01			01	02	03	04	05	06					01	02	03
05	06	07	08	09	10	11	02	03	04	05	06	07	08	07	08	09	10	11	12	13	04	05	06	07	08	09	10	
12	13	14	15	16	17	18	09	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	31	
							30																					
déc-2007							janv-2008							févr-2008							mars-2008							
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	
						01			01	02	03	04	05						01	02							01	
02	03	04	05	06	07	08	06	07	08	09	10	11	12	03	04	05	06	07	08	09	02	03	04	05	06	07	08	
09	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	09	10	11	12	13	14	15	
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	16	17	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29		23	24	25	26	27	28	29	
30	31													30	31						30	31						
avr-2008							mai-2008							juin-2008							juil-2008							
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	
						01						01	02						01	02							01	
06	07	08	09	10	11	12	04	05	06	07	08	09	10	01	02	03	04	05	06	07	06	07	08	09	10	11	12	
13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17	08	09	10	11	12	13	14	13	14	15	16	17	18	19	
20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24	15	16	17	18	19	20	21	20	21	22	23	24	25	26	
27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31	22	23	24	25	26	27	28	27	28	29	30	31			
														29	30													

Direction des formations initiales, 24 octobre 2006

**ANNEXE IV**  
**BORDEREAU DE PAIEMENT**

<b>École nationale de police</b>			
<b>Québec</b>			
		Registrariat École nationale de police du Québec 350, rue Marguerite-D'Youville Nicolet (Québec) J3T 1X4	
<hr/>			
<i>Nom de l'étudiant</i>			
<hr/>			
<i>Code permanent</i>		<i>Numéro d'assurance sociale*</i>	
<hr/>		<hr/>	
<i>Adresse</i>			
<hr/>			
<hr/>			
<i>Téléphone</i>			
<hr/>			
<b>Payé par :</b>			
<input type="checkbox"/> <b>chèque</b>		<input type="checkbox"/> <b>mandat-poste</b>	

\* Le numéro d'assurance sociale est requis pour l'émission de reçus d'impôts lorsque applicable.

Pour information, veuillez communiquer avec :

Registrariat  
École nationale de police du Québec  
819 293-8631  
formipag@enpq.qc.ca

**Note : Si vous désirez payer les frais en deux versements, n'oubliez pas de joindre les deux chèques ou mandats-poste au présent bordereau de paiement.**